



Identification ovine et caprine

Réunion d'information 23 janvier 2014



Identification des ovins et des caprins depuis le 1^{er} juillet 2010



Les ovins-caprins doivent être identifiés avec un repère électronique (oreille gauche, paturon possible pour les caprins) et un repère conventionnel (oreille droite) dans un délai de **6 MOIS** à partir de leur naissance et, en tout état de cause, avant le départ de l'exploitation de naissance.



Dérogation possible pour les ovins



- Les ovins destinés à l'abattage en France
(directement ou via un centre de rassemblement ou un marché ou un centre d'engraissement)
peuvent sortir de l'exploitation, jusqu'à l'âge de 12 mois, avec seulement la boucle électronique à l'oreille gauche.



Dérogations possibles pour les caprins



- Les caprins destinés à l'abattage en France

(directement ou via un centre de rassemblement ou un marché ou un centre d'engraissement)

peuvent sortir de l'exploitation, jusqu'à l'âge de 12 mois, avec seulement la boucle conventionnelle



ou une barrette rigide pour les chevreaux de moins de 4 mois.



En cas de perte ou d'illisibilité d'un repère



Dans le cas d'un animal bouclé avec 2 repères

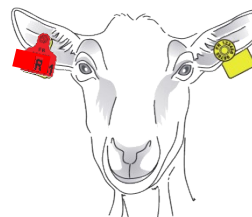


- Poser une boucle rouge avec l'inscription manuelle :
les 5 chiffres n° d'ordre s'il est né sur l'exploitation ou les 11 chiffres (6 de l'indicatif et 5 du n° d'ordre) s'il s'agit d'un achat.
- Inscrire dans le registre la date de pose.
- Recommander un repère de remplacement à l'identique **avant la sortie de l'animal en élevage** ou avant 12 mois si la boucle rouge remplace un repère électronique.

En cas de perte ou d'illisibilité d'un repère



Si l'animal est destiné en urgence à l'abattoir, il peut sortir avec un repère jaune et une boucle rouge.



En cas de perte ou d'illisibilité d'un repère



Dans le cas d'un animal destiné à l'abattoir avant 12 mois et identifié avec 1 seul repère :

prendre un repère du stock et l'indiquer sur le registre
(R devant le n° ré-identification et date de pose).





Tous les animaux du cheptel devront être identifiés, avant le 31 décembre 2014 avec un repère électronique portant un numéro identique à celui de la boucle conventionnelle.



Les aides de l'Etat se sont terminées le 31/12/2013.



Cas particulier des animaux nés avant 2005 (boucle saumon):

-La pose du repère électronique est facultative

Si l'éleveur fait le choix de commander:

-Le n° du repère électronique sera un nouveau n°

-Une table de correspondance est conservée dans le registre d'élevage.

-Le n° du repère saumon reste le n° officiel de l'animal





Tous les détenteurs d'exploitation :

Éleveurs, marchés, centres d'allotements, abattoirs

doivent notifier les mouvements d'entrées et de sorties des animaux à la Base de données nationale

dans un délai de 7 jours après le mouvement.

Les voies de notification pour un éleveur



- Soit à l'EdEi, par :
 - Envoi d'un volet du document de circulation papier
 - Envoi d'un fichier informatique à l'aide d'un logiciel détenteur agréé
 - Saisie sur Synel : www.synel16.com
- Soit en confiant à un délégataire :

L'éleveur doit détenir un double de son contrat de délégation et les accusés réception de la notification.

Le document de circulation



- Depuis le **1^{er} juillet 2012**, il faut indiquer le nombre d'animaux en distinguant 2 catégories d'animaux :

- **Les animaux reproducteurs / réformes**

(=tout animal qui n'est pas un animal de boucherie définition ci-dessous)

- **Les agneaux et chevreaux de boucherie**

(=tout animal destiné à être abattu en France avant 12 mois soit directement, soit après un centre de rassemblement agréé ou un centre d'engraissement)

- Les numéros individuels des reproducteurs/réformes (11 chiffres sur boucle jaune ou 12 chiffres sur les saumons)

- L'indicatif de marquage et le nombre pour les animaux de boucherie

**Feuillet à notifier à votre
Service Identification
dans les 7 Jours**

DOCUMENT DE CIRCULATION OVINS/CAPRINS

JE DECLARE le départ des animaux suivants :.....



| | | | | | |
|------------------|--------------------------------------|-------------------------|--|----------------------|----------------------|
| TRANSPORT | Nom transporteur : | N° transporteur : | Immatriculation : <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| | CHARGEMENT : | Signature : | DECHARGEMENT : | Signature : | |
| | Date : __ / __ / 20 __ | | Date : __ / __ / 20 __ | | |
| | Heure : __ : __ | | Heure : __ : __ | | |
| | Camion vide <input type="checkbox"/> | | Camion vide <input type="checkbox"/> | | |

| DEPART | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Elevage | <input type="checkbox"/> Marché <input type="checkbox"/> Autres | |
| <input type="checkbox"/> Op Commerciaux/C. rassemblement | | |
| N° Exploitation : <small>(ou Sico pour les Op Com.)</small> | <input type="text"/> | |
| Nom Prénom ou Raison sociale : | | |
| Adresse : | | |
| | | |
| | | |
| | Agneaux/chevreaux de boucherie | Autres (reproducteurs, réformes, agnelles, chevrettes...) |
| Nombre ovins | | |
| Nombre caprins | | |

| ARRIVEE | | | |
|--|---|---|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Elevage | <input type="checkbox"/> Marché | <input type="checkbox"/> Abattoir | <input type="checkbox"/> Particulier |
| <input type="checkbox"/> Op Commerciaux/C. rassemblement | | | |
| N° Exploitation : <small>(ou Sico pour les Op Com.)</small> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Nom Prénom ou Raison sociale : | | | |
| Adresse : | | | |
| | | | |
| | | | |
| | Agneaux/chevreaux de boucherie | Autres (reproducteurs, réformes, agnelles, chevrettes...) | Morts |
| Nombre ovins | | | |
| Nombre caprins | | | |

Dans la partie
« **TRANSPORT** »
le numéro du
transporteur (s'il
existe) ainsi que la
plaque
d'immatriculation
et la date de
mouvement sont
des mentions
obligatoires.

Feuillet à notifier à votre
Service Identification
dans les 7 Jours

DOCUMENT DE CIRCULATION OVINS/CAPRINS

JE DECLARE le départ des animaux suivants :

TRANSPORT

Nom transporteur : MARTIN ERIC N°transporteur : 12345 Immatriculation : ED 624 AN

CHARGEMENT :
Date : 18/07/2012 Signature : [Signature] DECHARGEMENT :
Date : / / 20 Signature :
Heure : 08:15 Camion vide Heure : : : Camion vide

| DEPART | | | ARRIVEE | | | |
|--|---------------------------------|---|--|---------------------------------|---|--------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Elevage | <input type="checkbox"/> Marché | <input type="checkbox"/> Autres | <input type="checkbox"/> Elevage | <input type="checkbox"/> Marché | <input checked="" type="checkbox"/> Abattoir | <input type="checkbox"/> Particulier |
| <input type="checkbox"/> Op Commerciaux/C. rassemblement | | | <input type="checkbox"/> Op Commerciaux/C. rassemblement | | | |
| N° Exploitation : 86 315 001 | | | N° Exploitation : 86 454 126 | | | |
| Nom Prénom ou Raison sociale : N° DUPONT GERARD | | | Nom Prénom ou Raison sociale : ABATTOIR DU SUD | | | |
| Adresse : Le bourg 86500 MONTMORILLON | | | Adresse : Chemin des Rues 86000 POITIERS | | | |
| | Agneaux/chevreaux de boucherie | Autres (reproducteurs, réformes, agnelles, chevrettes...) | | Agneaux/chevreaux de boucherie | Autres (reproducteurs, réformes, agnelles, chevrettes...) | Morts |
| Nombre ovins | 5 | 2 | Nombre ovins | 5 | 2 | |
| Nombre caprins | | | Nombre caprins | | | |

N° AGNEAUX/CHEVREAUX DE BOUCHERIE¹

N° individuels² :
012 345 10815
012 345 90008

N° AUTRES (Reproducteurs, Réformes...)²

N° individuels² :
012 345 10815
012 345 90008

OU

| Indicatif de Marquage | Nb | Indicatif de Marquage | Nb |
|-----------------------|----|-----------------------|----|
| 012345 | 2 | | |
| 402998 | 3 | | |

¹ Numéros complets (11 chiffres) ou Indicateurs de marquage et nombre d'animaux par indicatif ² Numéros complets (11 ou 12 chiffres).
³ La liste des numéros peut être communiquée sur un document annexé.

Je soussigné, détenteur d'origine (cocher la mention utile) :

Atteste que ces animaux ne présentent aucun risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire.

Informe que ces animaux présentent un risque (fournir obligatoirement le document dédié à l'information sur la chaîne alimentaire au détenteur d'arrivée).

Détenteur de départ : j'atteste que les informations sont exactes.
Signature obligatoire : [Signature]

Détenteur d'arrivée : j'atteste que les informations sont exactes.
Signature obligatoire :

Dans les parties **DEPART** & **ARRIVEE**, l'identifiant du déclarant, le type d'exploitaion, l'identifiant de la destination, le type d'acteur et la signature sont des mentions obligatoires.

Le N°SIREN est obligatoire uniquement lorsque les animaux sont destinés à des opérateurs commerciaux ou centres de rassemblement

Le Recensement annuel



- L'EdEi est chargé de transmettre les données du recensement à la base de données nationale **avant le 1^{er} avril** de chaque année.
1^{er} envoi début janvier, suivi de 2 relances à 30 jours d'intervalle.
- Le détenteur doit **conserver un double** du recensement transmis à l'EdEi.

Le recensement doit faire apparaître, pour chaque espèce, et par type de production (lait ou viande):

- L'effectif reproducteur âgé de + 6 mois au 1^{er} janvier année n
- Le nb d'animaux nés dans l'année n-1
- Le nb d'animaux introduits pour être engraisés dans l'année n-1

Registre d'identification

il constitue une partie du registre d'élevage

Il doit être conservé au minimum 5 ans



- Le recensement annuel
- Les documents de circulation
- Les documents d'enlèvement des cadavres
- Les listings livrés avec les boucles, avec les dates de pose sur les animaux (ou le carnet de naissance pour une pose à la naissance) et les dates de remplacement d'un repère.